



PREFECTURE DE LA REUNION

Agence Nationale de l'Habitat
ANAH

Saint Denis le 12 AVR 2018

ARRETE N° 37SG/DAI/3
Portant renouvellement des
membres de la Commission Locale
d'Amélioration de l'Habitat

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation notamment son article R 321-10 (I) et suivants,

VU le décret n° 2017-831 du 05 mai 2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'ANAH,

Sur proposition du directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat prévue à l'article R 321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation est composée comme suit :

1. Membres de droit :

- le préfet, délégué de l'ANAH dans le Département ou son représentant

2. Membres désignés :

- Représentant des propriétaires

Membre titulaire

Monsieur Jules LUCAS
20, rue de la Petite-Ile
97400 SAINT-DENIS

- Représentant des locataires

Membre titulaire

Madame Fabienne DE MASQUARD
AIVS Soleil
36, rue du Général de Gaulle
97400 SAINT-DENIS

Membre suppléant

Madame Elise RAOULT
AIVS Soleil
36, rue du Général de Gaulle
97400 SAINT-DENIS

- Personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement

Membre titulaire

Monsieur Maximilien FLOSI
ADIL
12, Rue Monseigneur de Beaumont
97462 SAINT-DENIS CEDEX

Membre suppléant

Monsieur Pascal FOUQUE
ADIL
12, Rue Monseigneur de Beaumont
97462 SAINT-DENIS CEDEX

- Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

Membres titulaires

Monsieur Jean Michel SAINGAINY
Confédération nationale du logement
Immeuble Europe 1 – bât Z - Entrée 9513
Rue Beaulieu
97470 SAINT-BENOIT

Membres suppléants

Monsieur Fabrice FONTAINE
Confédération nationale du logement
Immeuble Europe 1 – bât Z - Entrée 9513
Rue Beaulieu
97470 SAINT-BENOIT

Monsieur Mathieu HOARAU
Fondation Abbé PIERRE
51, Rue de la Clinique
97490 SAINTE-CLOTILDE

Madame Sylvie LECLAIRE
Fondation Abbé PIERRE
51, Rue de la Clinique
97490 SAINTE-CLOTILDE

- Représentant des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement

Membre titulaire

Monsieur Jean-Michel BLANC
SOLENDI Réunion
97, Rue de la République
BP 354
97467 SAINT-DENIS CEDEX

Membre suppléant

Madame Sylvine FLORENTIN
SOLENDI Réunion
97, Rue de la République
BP 354
97467 SAINT-DENIS CEDEX

ARTICLE 2 : Les personnalités désignées ci-dessus sont nommées pour trois ans renouvelables.

ARTICLE 3 : La Présidence de la commission sera assurée par le Délégué de l'Agence dans le département ou par l'un de ses représentants.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la Préfecture, le Délégué de l'ANAH dans le département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet

Pour la Préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint
sous-préfet à la cohésion sociale
et la jeunesse

Gilles TRAIMOND